



BENCHMARK FAS 2014

« L'actionariat salarié dans votre entreprise »

Le Benchmark FAS est une synthèse des pratiques en matière d'actionariat salarié en France, actualisée chaque année depuis 2009.

Portant sur près de 100 entreprises, il établit un comparatif de leurs offres et pratiques et permet de suivre leur évolution. C'est un outil pratique de référence et d'information objectif.

Réalisée en partenariat avec ALTEDIA, comme en 2013, l'enquête 2014 porte sur les thèmes suivants : place de l'épargne salariale et de l'actionariat salarié, modalités des dernières offres, fonctionnement des FCPE, représentation des actionnaires salariés, gouvernance, international et actions gratuites.

Les objectifs du Benchmark FAS

- ✓ établir un panorama des offres et des pratiques d'actionariat salarié et suivre leur évolution
- ✓ restituer l'étude aux entreprises qui y ont contribué et leur permettre de se comparer
- ✓ mesurer les évolutions en matière de représentation des actionnaires salariés dans la gouvernance des entreprises
- ✓ développer la compréhension des mécanismes ayant un impact sur l'actionariat salarié et son développement
- ✓ contribuer à un pilotage précis des actions à mener à partir des impacts de l'actionariat salarié

Les résultats 2014

Le 9 octobre 2014, la restitution de ce benchmark a été faite auprès des entreprises et médias. Ces résultats seront également disponibles sur www.fas.asso.fr

Les principales conclusions du Benchmark FAS 2014 sont:

- ✓ l'actionariat salarié est une culture qui s'enracine dans les entreprises qui le pratiquent avec des offres régulières
- ✓ la fiscalité et son poids sont un frein à son développement mais pas un blocage
- ✓ les plans d'actions gratuites à tous les salariés sont en chute libre après un pic en 2012
- ✓ les progrès sont très lents en matière de gouvernance

Contact Presse :

Nom : Philippe Lépinay, Président de la FAS

Téléphone : 06 82 82 56 10

email : contact@fas.asso.fr

www.fas.asso.fr

LA FAS

Fédération française des Associations d'Actionnaires Salariés et Anciens Salariés

La FAS rassemble la quasi-totalité des associations d'actionnaires salariés et anciens salariés, des présidents de FCPE et des personnalités qualifiées du domaine.

Par son caractère unique, elle possède la légitimité de représentation des **3,7 millions d'actionnaires salariés** dans les entreprises implantées en France, cotées ou non.

OBJECTIF : PROMOUVOIR ET DEVELOPPER L'ACTIONNARIAT SALARIE

La FAS agit avec l'ensemble des acteurs essentiels : entreprises, politiques, institutions, associations, universités, dont elle est l'interlocuteur incontournable. Présente dans de nombreux organismes officiels, la FAS y défend les intérêts de l'ensemble des épargnants et des actionnaires.

La FAS est **force de proposition** pour créer les conditions de développement de l'actionariat salarié : évolutions législatives et réglementaires, promotion de l'actionariat salarié, pédagogie des mécanismes financiers et défense des associations.

UNE ANIMATION PROACTIVE DEPUIS 20 ANS

Développement des associations au sein des entreprises

1972	Apparition des premières associations d'actionnaires salariés
1993	Création de la FAS à l'initiative de 4 associations fondatrices
2014	La FAS regroupe 24 associations et est membre de la Fédération Européenne de l'Actionariat Salarié (FEAS)

Une volonté de mieux faire comprendre les mécanismes financiers

2000/2014	Douze éditions du Guide de l'épargnant et de l'actionnaire salarié
> 2003	La FAS accorde un label aux sociétés de formation et a mis en place l'IEFP ⁽¹⁾ en collaboration avec l'AMF ⁽²⁾

Initiatives de Promotion de l'actionariat salarié

2004	Officialisation de l'indice NYSE Euronext FAS IAS
2014	10 ^{ème} édition du Grand Prix FAS de l'actionariat salarié (21 novembre 2014)
2014	5 ^{ème} édition du Benchmark FAS de l'actionariat salarié

Participation officielle aux avancées législatives et de gouvernance

> 2003	La FAS est présente au Collège de l'AMF Elle est à l'origine de la création de la commission épargnants en 2004 et de l'IEFP Elle est présente dans les groupes de travail de l'ANSA ⁽³⁾ , de l'ANDRH ⁽⁴⁾ , de l'IEFP, de l'IFA ⁽⁵⁾
2014	Le Président de la FAS est membre du Conseil d'Orientation de la Participation, de l'Intéressement, de l'Epargne Salariale et de l'Actionariat Salarié (COPIESAS)

(1) Institut d'Education Financière du Public, (2) Autorité des Marchés Financiers, (3) Association Nationale des Sociétés par Actions, (4) Association Nationale des DRH, (5) Institut Français des Administrateurs

L'ACTIONNARIAT SALARIE

Un atout et un enjeu pour le développement de notre économie

La France est le pays le plus avancé en Europe, avec un taux moyen d'actionariat salarié proche de 4% du capital des entreprises, et même voisin de 8% dans la trentaine d'entreprises qui composent l'**indice boursier NYSE Euronext FAS IAS**.

Le nombre des salariés et anciens salariés actionnaires dans les entreprises françaises est d'environ 3,7 millions (en croissance régulière depuis dix ans), soit **presque autant que celui des actionnaires individuels** « directs » en France, chiffre estimé à 4,1 millions.

En termes de montants investis, les fonds d'actionariat salarié représentent **45 milliards d'euros en 2014**, soit 40% des encours de l'épargne salariale (111 milliards d'euros).

UNE FORTE REPRESENTATIVITE DANS DES ENTREPRISES DE TOUT TYPE

On trouve des taux d'actionariat salarié assez élevés dans plusieurs sociétés cotées issues du secteur public, grâce aux dispositions législatives qui ont ouvert, dès les privatisations de 1986, la possibilité pour l'Etat de proposer aux salariés d'acquiescer jusqu'à 10% des actions qu'il cède.

Mais l'existence d'un actionariat salarié significatif peut également résulter de la volonté du management validée par les actionnaires, comme chez Bouygues ou Pierre Fabre (société non cotée). Elle peut aussi être le résultat d'un processus de rachat d'actions par les salariés, comme à l'origine chez Essilor, chez Eiffage ou Sagem devenue Safran.

L'**indice FAS IAS regroupe en 2014 une trentaine d'entreprises, dont des ETI⁽¹⁾ comme Fleury Michon, ou des géants du CAC40 pesant plus de 100 milliards d'euros de capitalisation comme Total.**

UN ACTIONNARIAT STABLE, UN FINANCEMENT DE LONG TERME

Le financement des entreprises est un sujet de préoccupation majeur, comme l'est la protection des entreprises françaises à l'égard des mouvements spéculatifs et des actionnaires à visées court termistes.

L'actionariat salarié apporte aux entreprises un financement stable et de long terme favorisant les politiques industrielles, voire une protection efficace contre les tentatives de prise de contrôle inamicales.

C'est certainement une des réponses appropriées à la reconquête de l'économie réelle, qui passe par la mobilisation de l'ensemble des acteurs économiques, dont les actionnaires salariés sont un maillon essentiel.

UNE VRAIE DYNAMIQUE DE MOTIVATION ET DE COHESION SOCIALE

L'actionariat salarié est **un ferment pour la motivation des collaborateurs et la cohésion sociale**; il permet aux actionnaires salariés une participation directe aux décisions stratégiques de l'entreprise.

A l'heure où les entreprises recherchent de nouveaux leviers de performance, c'est le principal facteur de rapprochement entre les actionnaires, les dirigeants et les salariés.

(1) ETI : Entreprise de Taille Intermédiaire

LES PRIORITES DE LA FAS

1. **Les 14 propositions de la FAS au COPIESAS** pour la Réforme de l'Epargne Salariale et de l'Actionariat Salarié
www.fas.asso.fr
2. **Le rétablissement de l'obligation pour l'Etat de proposer aux salariés 10% des actions qu'il cède au privé** (disposition abrogée par l'ordonnance n°2014-948 du 20 août 2014) et l'application de ce dispositif à tous types de cession (dans le marché ou hors marché)
3. **Un renforcement de la gouvernance par l'abaissement de 3% à 1% du seuil de l'Actionariat salarié dans le capital des entreprises pour désigner au moins un représentant des actionnaires salariés au conseil d'administration ou de surveillance des sociétés. L'extension de ce dispositif au secteur des sociétés non cotées**
4. **La mise en œuvre de dispositifs d'épargne salariale et d'actionariat salarié plus incitatifs** pour accroître la détention du capital des entreprises par les salariés
5. **L'allègement de la fiscalité sur les plus-values** pour les actionnaires salariés « au nominatif » en contrepartie d'une détention long terme, au-delà de 8 ans
6. **L'allègement de la fiscalité de l'entreprise et du forfait social** afin d'éviter l'érosion de l'actionariat salarié
7. **La création par la FAS d'un *think-tank*** avec toutes les parties prenantes pour faire émerger les meilleures réponses autour des projets de développement de l'Actionariat salarié

THINK TANK DE L'ACTIONNARIAT SALARIE

Une communauté de partage

La FAS est en relation avec de nombreux cercles actifs sur le sujet de l'actionariat salarié.

Depuis quelques années, avec l'impact des crises financières, les modifications fiscales sur l'épargne salariale et un cadre législatif qui mérite d'être adapté, la FAS constate un amoncellement de menaces pour l'avenir de l'actionariat salarié en France.

L'actionariat salarié est pourtant reconnu comme **un levier de performance** pour les entreprises et doit donc être encouragé pour apporter des réponses au problème du développement économique.

La FAS se propose d'organiser un **club de réflexion** avec l'ensemble des parties prenantes afin d'ouvrir des pistes d'action pour l'avenir, qui puissent redynamiser ce système efficace et vertueux.